



PAYS AGRICOLE

Néonicotinoïdes

Deux nouveaux pesticides autorisés



Deux nouveaux produits à base de sulfoxaflure - appartenant à la classe des néonicotinoïdes - viennent d'arriver sur le marché et être autorisés par l'ANSES. Le rôle des abeilles dans notre écosystème est primordial. Toutefois, 80% de leur population a disparu en Europe en 30 ans. C'est la raison pour laquelle les apiculteurs tirent la sonnette d'alarme contre ces deux pesticides nouvellement autorisés par l'ANSES. « *Alors que les pesticides néonicotinoïdes sont en passe d'être interdits en France et que le moratoire partiel européen est en cours de réévaluation à Bruxelles, l'industrie agrochimique a orchestré la relève, avec la complicité des autorités sanitaires, en ne classant pas cette molécule dans la catégorie des néonicotinoïdes, alors que son mode d'action et son impact sur les abeilles sont dramatiquement identiques* », déplore Nicolas Laarman, délégué général de Pollinis. L'association citoyenne Agir pour l'environnement a mis en place une pétition pour que le Ministère de l'agriculture et de l'écologie revienne sur la décision de l'ANSES et invite les personnes à interpeller le ministre de l'Agriculture et celui de l'Ecologie afin d'obtenir le retrait immédiat de ce nouvel insecticide, le sulfoxaflor.